



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 18 décembre 2023 à 19 h

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à				
			Excusé	Non excusé					
MULLER Daniel, maire		x							
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	x						Conseillers élus	23
	RINCKE Véronique	x							
	KIRCHER Marie-Joséphine	x							
	SCHMITT Serge	x						Conseillers en fonction	23
	FIRTION Evelyne	x							
	MOURER Jonathan	x							
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BOTT Cédric	x						Conseillers présents	19
	CAPDEVILLE Damien	x							
	GADLER Sandrine	x							
	GROSS Sylvie	x						QUORUM	12
	GROSSE Anne-Marie	x							
	HEYMES Muriel				x	HOUVER		Conseillers absents avec excuses	0
	HOELLINGER Isabelle				x	WURTZ			
	HOUVER Sabrina	x							
	MEYER Gaston				x	MULLER			
	BACH Anne-Laurence	x						Conseillers absents sans excuses	0
	PERRIN Marina	x							
	SCHMITT Fabienne	x							
	SCHMITT Serge Bruno	x							
	SIATTE Jean-Marie	x							
WURTZ Laurent	x						Conseillers ayant donné procuration	4	
ZAHM Marcel				x	RINCKE				

Désignation du secrétaire de séance : Mme HAFFNER – secrétaire de mairie

Ordre du Jour	
1.	COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
2.	DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS
3.	VENTE DE TERRAINS A LA CASC POUR CREATION D'UN PARKING DE COVOITURAGE RUE DE WOUSTVILLER
4.	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023
5.	DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST : AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE ET DE PROXIMITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN STREETWORKOUT
6.	CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES
7.	COMMISSIONS COMMUNALES : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES
8.	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION
9.	REGION GRAND EST : AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
10.	DIVERS ET COMMUNICATIONS



**Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023**

Pas d'observation – approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Point 1 – DCM 53-2023

**COMPTABILITE**

**AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Afin qu'en début d'année 2024, les dépenses d'investissement puissent être engagées avant le vote du budget primitif, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Il convient donc d'indiquer sur la délibération les dépenses d'investissement concernées le plus précisément possible.

Après présentation des chiffres par Mr SCHORUNG, Adjoint et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement en comptabilité M 57 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, notamment

en dépenses

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	Décisions modificatives	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20	16 200.00 €	/	4 050.00 €
21	871 993.00 €	/	217 998.25 €
23	415 000.00 €	/	103 750.00 €

Mr le Maire précise que ce ne sont nullement les restes à réaliser.  
Mr WURTZ veut savoir si les prévisions pour le budget sont déjà faites. La réponse est négative.



Point 2 - DCM 52-2023

**DEMANDES DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS**

Mme FIRTION, Adjointe

\* présente la demande de subvention reçue par l'association généalogique de Hambach pour l'achat d'un tableau d'affichage, de boîtes archives et d'un tapis de découpe pour un montant de 762.89 €.

Après explications, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de

- 305 € à l'association généalogique de Hambach représentant 40 % du montant de leur investissement.

Point 3 – DCM 53-2023

**VENTE DE TERRAINS A LA CASC POUR CREATION D'UN PARKING DE COVOITURAGE RUE DE WOUSTVILLER**

La CASC a un projet de parking de covoiturage rue de Woustviller près du rond-point de Woustviller, voir plan ci-joint.

Mme HOELLINGER suggère de réfléchir à une piste cyclable et piétonne permettant de rejoindre la zone commerciale et artisanale de Woustviller à partir de Roth.

Mr le Maire propose de transmettre cette réflexion à la Sous-Préfecture et la CASC, services compétents pour étudier la proposition.

Aussi, le Maire propose aux édiles de céder les parcelles suivantes :

Section 43	N° parcelle	Surface	Prix de vente 100 € l'are	Zonage PLU
	432	11.93 ares	1 193 €	Ner
	433	1.51 ares	151 €	Ner
Total		13.44 ares	1 344 €	

Après échanges de vues, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- Décide de vendre les parcelles susvisées au prix de 100 € l'are
- Décide que les frais notariés sont à la charge de la CASC qui confie la rédaction de l'acte notarial au cabinet de Mes PEFFERKORN, BAILLOT ET THINES
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant cette vente
- Demande à Mr le Maire de transmettre le mail de Mme HOELLINGER à la Sous Préfecture et la CASC pour suite à donner.

Mme HOELLINGER, ayant donné procuration, a souhaité faire une proposition pour la création d'un chemin/passage qui permettrait de rallier Roth à Woustviller autrement qu'en voiture. Chaque élu a reçu ce mail et a pu en prendre connaissance. Elle a demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour. Mr le Maire a refusé, mais sa demande sera transmise aux services compétents ainsi qu'à Mr Meyer, conseiller ayant donné procuration et vice-président de la CASC. Mme GADLER se demandait si c'était une demande supplémentaire. Mr WURTZ pense qu'il faut - une aire de covoiturage – aller vers une mobilité plus douce (vélo, piéton) pour sortir du tout voiture – que l'on n'est pas à 2 mois près pour la vente des terrains. Mrs BOTT et MOURER pensent que l'idée est bonne et que la demande doit être transmise aux services compétents.



Point 4 – DCM 54-2023

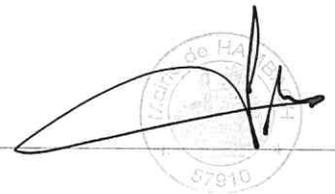
**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023**

Mme KIRCHER, Adjointe, présente les résultats du jury, et propose l'attribution des prix suivants :

HAMBACH		
Nom - Prénom	Prix	Montant
<b>Maison avec jardin ou cours</b>		
Mme Dorothée NICKLES	1 <sup>er</sup>	90 €
Mme Simone AUERT	2 <sup>ème</sup>	75 €
Mme Monique KIEFFER	3 <sup>ème</sup>	65 €
<b>Balcon et ou terrasse</b>		
EHPAD les Saules	1 <sup>er</sup>	90 €
Mme Gabrielle MONTANT	2 <sup>ème</sup>	75 €
M. Georges GRÄF	3 <sup>ème</sup>	65 €
<b>Commerce &amp; collectivité</b>		
Mme WAGNER Nadine	1 <sup>er</sup>	90 €
ROTH		
Nom - Prénom	Prix	Montant
<b>Maison avec jardin ou cours</b>		
Mme Lucienne BLIES	1 <sup>er</sup>	90 €
Mme Nicole WATRIN	2 <sup>ème</sup>	75 €
Mme Marianne REBMANN	3 <sup>ème</sup>	65 €
<b>Balcon et ou terrasse</b>		
Mme Astride KRON	1 <sup>er</sup>	90 €
<b>Total prix payés par mandats</b>		
	<b>(1)</b>	<b>870 €</b>
Autres lauréats 11 personnes bons d'achat de 25 € (bon à utiliser chez la fleuriste Les Secrets d' Olivia)	<b>(2)</b>	<b>275 €</b>
Des prix ont également été attribués à 15 personnes ayant joliment fleuri leurs maisons sans participer au concours. Ces personnes auront chacune un bon d'achat de 15 € (à utiliser chez la fleuriste Les Secrets d' Olivia)	<b>(3)</b>	<b>225 €</b>
<b>Total général</b>	<b>(1) + (2) + (3)</b>	<b>1 370 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve ces résultats et charge le Maire d'établir les mandats pour les récipiendaires.



Point 5 – DCM 55-2023

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR L'INSTALLATION D'UN STREET WORKOUT**

Mme FIRTION, Adjointe présente le projet d'installation d'un équipement sportif STREET WORKOUT le long de la piste cyclable et piétonnière et au niveau du vergers des arboriculteurs de Hambach. Cet ensemble peut être installé sur du terrain naturel.

Ces modules accessibles à tout public pourront également servir aux membres du corps des sapeurs-pompiers, des gymnastes et du personnel de la sté Chêne de l' Est avec lesquels une convention d'utilisation a été signée.

Nous allons donc solliciter la Région Grand Est et l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour l'octroi des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'installation HT	Subvention ANS	Subvention de la Région	Reste à charge commune
	50 %	10%	40 %
54 894.00 €	27 447.00	5489.00	21 958.00

Le conseil municipal, par 2 abstentions et 21 voix pour

- Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est et de l'ANS pour l'aménagement d'un STREET WORKOUT

Mme FIRTION, Adjointe pourra organiser une réunion sur place avec la commission Jeunesse et Sport.  
 Mr WURTZ demande s'il a été bien réfléchi sur l'utilité de cette nouvelle installation puisqu'il en existe déjà une similaire sur la place du Général de Gaulle et qu'il faut cibler une population de tout âge.  
 Mme GADLER dit qu'il ne faut pas seulement penser performance. Ces agrès peuvent être utilisés pour de l'échauffement mais aussi de façon ludique.  
 Mr MOURER propose du gazon synthétique en dessous de cette installation.

Point 6 – 56-2023

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES ADHESION 2023**

Mme FIRTION, Adjointe rappelle que la Commune avait déjà adhéré au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) qui est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grandes difficultés sociales, âgés de 18 à 25 ans. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires notamment dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de la vêtture ou encore pour des frais liés à la recherche d'emploi. Six missions locales accompagnent ces jeunes en difficulté et chacune bénéficie d'une enveloppe abondée par l'Etat, le Département et les Communes volontaires.

Des jeunes de notre commune en bénéficient.

Si la Commune souhaite y participer financièrement, elle est fixée au minima à 0.15 € par habitant et validée par la signature d'une convention.



Après échange de vues et discussions, le conseil municipal, **par 21 pour et 2 voix contre**

- accepte de participer financièrement au FDAJ pour 2023 : soit 2930 habitants x 0.15 € = 439.50 € ;
- autorise le Maire à signer la convention.

Mr WURTZ se demande pourquoi le Département demande une participation aux communes – et pense qu’il devrait mieux gérer.

Point 7 – DCM 57-2023

**COMMISSIONS COMMUNALES**  
**MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES**

Suite au décès de Mr KESSLER, Adjoint, et l’installation d’un nouveau conseiller municipal Mr CAPDEVILLE Damien – Mr le Maire propose au nouvel élu de bien vouloir indiquer les commissions communales dont il souhaite faire partie. Il n’est pas prévu de modifier la liste des autres membres.

Mr CAPDEVILLE Damien indique vouloir intégrer les commissions suivantes :

- Commission des Finances

Et Mme HOELLINGER Isabelle qui demande à intégrer la

- Commission voirie – urbanisme – plan local d’urbanisme

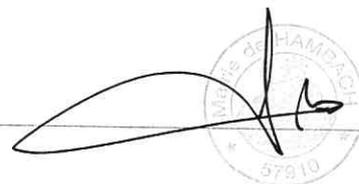
(listes des membres mises à jour pour information)

**FINANCES**

MULLER Daniel (Maire)	GADLER Sandrine
SCHORUNG Eric (adjoint)	GROSSE Anne Marie
FIRTION Evelyne (adjointe)	HOELLINGER Isabelle
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	BACH Anne-Laurence
RINCKE Véronique (adjointe)	WURTZ Laurent
SCHMITT serge (adjoint)	ZAHM Marcel
MOURER Jonathan (adjoint)	CAPDEVILLE Damien

**VOIRIE - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME**

MULLER Daniel (Maire)	GROSS Sylvie
FIRTION Evelyne, Adjointe	BACH Anne-Laurence
KIRCHER Marie Joséphine (Adjointe)	PERRIN Marina
RINCKE Véronique (Adjointe)	SCHMITT Serge Bruno
SCHMITT Serge (Adjoint)	SIATTE Jean-Marie
SCHORUNG Eric (Adjoint)	WURTZ Laurent
MOURER Jonathan (Adjoint)	ZAHM Marcel
	HOELLINGER Isabelle



JEUNESSE ET SPORT

MULLER Daniel (Maire)	GADLER Sandrine
FIRTION Evelyne (adjointe)	HEYMES Muriel
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	HOELLINGER Isabelle
RINCKE Véronique (adjointe)	HOUVER Sabrina
SCHMITT serge (adjoint)	SIATTE Jean-Marie
SCHORUNG Eric (adjoint)	WURTZ Laurent
MOURER Jonathan (adjoint)	

BATIMENTS

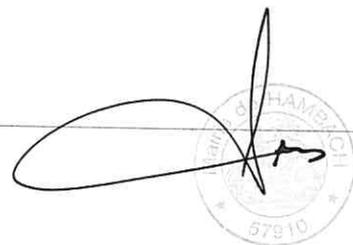
MULLER Daniel (Maire)	HEYMES Muriel
SCHMITT Serge (adjoint)	HOELLINGER Isabelle
FIRTION Evelyne (adjointe)	BACH Anne-Laurence
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	PERRIN Marina
RINCKE Véronique (adjointe)	SCHMITT Fabienne
SCHORUNG Eric (adjoint)	SCHMITT Serge Bruno
MOURER Jonathan (adjoint)	SIATTE Jean-Marie
BOTT Cédric	WURTZ Laurent
GADLER Sandrine	

SCOLAIRE PERISCOLAIRE

MULLER Daniel (Maire)	MOURER Jonathan (adjoint)
RINCKE Véronique (adjointe)	BOTT Cédric
FIRTION Evelyne (adjointe)	HEYMES Muriel
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	HOELLINGER Isabelle
SCHMITT Serge (adjoint)	HOUVER Sabrina
SCHORUNG Eric (adjoint)	WURTZ Laurent

FETES CEREMONIE ET ASSOCIATIONS

MULLER Daniel (Maire)	GADLER Sandrine
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	GROSSE Anne marie
FIRTION Evelyne (adjointe)	HOELLINGER Isabelle
RINCKE Véronique (adjointe)	BACH Anne-Laurence
SCHMITT Serge (adjoint)	WURTZ Laurent
SCHORUNG Eric (adjoint)	ZAHM Marcel
MOURER Jonathan (adjoint)	



COMMISSION DES MARCHES

(Il ne s'agit pas d'une commission d'appel d'offre composée du maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal titulaires et trois membres suppléants qui doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ).

MULLER Daniel (Maire)	MOURER Jonathan (adjoint)
FIRTION Evelyne (adjointe)	GADLER Sandrine
KIRCHER Marie Joséphine (adjointe)	HOELLINGER Isabelle
RINCKE Véronique (adjointe)	SCHMITT serge Bruno
SCHMITT Serge (adjoint)	WURTZ Laurent
SCHORUNG Eric (adjoint)	

Point 8 – DCM 58-2023

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION**

CONSIDÉRANT que l'article L452-44 du Code général de la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

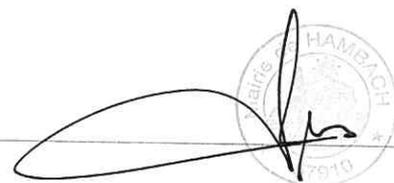
CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Mr le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- AUTORISE Mr le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Mr le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.



Point 9 – DCM 59-2023

**REGION GRAND EST : AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »**

**Avis sur la composition de la "conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols"**

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique. A l'instar de la conférence régionale des SCoT, qu'elle remplace, cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires. Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation.

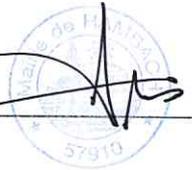
Celle-ci prévoit une composition type :

- 15 représentants de la Région
- 5 représentants des structures porteuses d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et 3 représentants les territoires non couverts pas des SCoT
- 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif
- 5 représentants de l'état

Ou élargir la composition à d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration des documents de planification afin de prendre en compte d'autres préoccupations que les seules questions d'aménagement et d'accroître la représentation des SCoT de par leur expérience et capacité à construire des visions stratégiques et prospectives d'aménagement du territoire.

Cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols serait composée de la manière suivante :

- 15 représentants de la région
- 10 représentants des structures porteuses d'un Schéma de Cohérence Territoriale
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et un minimum de 3 représentants des territoires non couverts par des SCoT
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- 7 représentants des communes avec document d'urbanisme
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif
- 5 représentants de l'état
- 2 représentants des agences de l'eau
- 1 représentant des Parcs Naturels Régionaux
- 1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
- 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture
- 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat



Après avoir soumis la composition type et la composition impliquants d'autres acteurs,  
Le Conseil Municipal se prononce, **par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**

- Favorablement à la composition de cette conférence, mais demande néanmoins qu'un représentant d'association de la défense de la nature y soit associé.

Pour la Moselle Est il n'y a pas beaucoup de représentants.  
Mr WURTZ suggère l'intégration d'une association de défense de la nature.

## **10 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### ECLAIRAGE PUBLIC :

Pour les fêtes de fin d'année l'éclairage restera allumé toute la nuit du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Quant au reste de l'année, Mr le Maire propose de prolonger l'allumage jusqu'à minuit. La demande est de plus en plus forte, et des administrés se manifestent depuis que la ville de Sarreguemines ont modifié leurs heures. La majorité des élus sont d'accords.

Mr WURTZ remarque que les véhicules roulent moins vite et pense qu'il faudrait maintenir 23 h.  
Mme GADLER : si à la réflexion le coût supplémentaire est constant autant passer à minuit.

### SEML SARREGUEMINES CONFLUENCES – EXPLOITATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE

Par décision du 09 juin dernier, le conseil municipal avait donné un avis favorable pour l'exploitation d'une plateforme logistique.

Par arrêté du 15 novembre 2023, le Préfet a enregistré cette exploitation d'un entrepôt logistique rue Robert Pax.

Remise d'un cadeau aux édiles sauf à Mr WURTZ et Mme HOELLINGER, pour lesquels il a été fait don de la valeur de celui-ci à l'association NPPR.

Fin de la réunion : 20 h 05

Signatures

Daniel MULLER, Maire

Mme HAFFNER, secrétaire de séance